



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Procurations : 1

Convocation :

03 Août 2026

Délibération Numéro

2026.10.08.10

Objet :

**TRAVAUX DE
RENOVATION
ENERGETIQUES DE
L'ECOLE MATERNELLE ET
LA MAIRIE**

**ATTRIBUTION DU
MARCHE DE TRAVAUX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260810-2026100810-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 Août 2026**

Le 10 août deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville-La-Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire de la commune

Date de convocation du conseil municipal : 03 Août 2026

Membres présents :

M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, M. LE DUEY Régis, Mme MICHONNET Pascale, Mme COLOMBEL Véronique, Mme GEHAN Danielle, Mme LEMARCIS Sandrine, M. HAMEL Ludovic, M. COURSEAUX Pierrick, Mme LEFEBVRE Angélique, M. FRIBOULET Damien,

Absents excusés : Mme DESMOULINS Anne-Sophie (a donné procuration à Mme LEMARCIS Sandrine), M. LE CORRE Gérald, M. LEBAILLIF Anthony

Secrétaire de séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire générale de Mairie

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

EXPOSE

Vu la délibération communale 2023.12.10.06 relative à l'attribution du marché de maîtrise œuvre,

Vu les délibérations 2025.03.04.06 et 2025.03.04.07 relatives à la validation des avant-projets définitifs ainsi qu'aux demandes de subventions auprès des services de l'Etat,

Vu les délibérations 2025.11.09.06 et 2025.11.09.07 relatives aux demandes de fonds de concours auprès de Caux Seine Agglomération

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 8/06/2026 sur le BOAMP (avis 26-56234) et fixant au 30/06/2026 à 12h00 la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la rénovation énergétique de l'école maternelle et de la mairie.

Vu la publication de la consultation sur la plateforme de dématérialisation « <https://marchespublics.adm76.com> » en date du 8 juin 2026 fixant au 30/06/2026 à 12h00 la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la rénovation énergétique de l'école maternelle et de la mairie

Vu la présentation du rapport d'analyse des offres par la maîtrise d'œuvre en date du 3 août 2026

Vu l'avis de la commission « Appel d'offres à procédure adaptée » réunie le 3 août 2026



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Procurations : 1

Convocation :

03 Août 2026

Délibération Numéro

2026.10.08.10

Objet :

**TRAVAUX DE
RENOVATION
ENERGETIQUES DE
L'ECOLE MATERNELLE ET
LA MAIRIE**

**ATTRIBUTION DU
MARCHE DE TRAVAUX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260810-2026100810-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

DECIDE

- **DE VALIDER** l'avis de la commission « Appel d'Offres MAPA » réunie le 3 août 2026
 - **D'ATTRIBUER** comme suit le marché de travaux pour la rénovation énergétique de l'école maternelle et de la mairie
 - **Lot n°1 : « GROS-ŒUVRE – CARRELAGE »** attribué à l'entreprise SARL BELLET Père & Fils pour un montant de 85 675.50€ HT.
 - **Lot n°2 : « CHARPENTE-COUVERTURE-DESAMIANPAGE »** attribué à l'entreprise EURL BAUDOUIN Henry pour un montant de 135 918.31€ HT.
 - **Lot n°3 : « MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – METALLERIE »** attribué à l'entreprise SNMA GRANDPIERRE pour un montant de 58 296.46€ HT.
 - **Lot n°4 : « PLATRERIE SECHE -MENUISERIES INTERIEURES – PLAFONDS SUSPENDUS »** attribué à l'entreprise GALLI Menuiseries pour un montant de 162 000.00€ HT.
 - **Lot n°5 : « PEINTURE – SOLS SOUPLES »** attribué à l'entreprise SNPB pour un montant de 24 467.97€ HT.
 - **Lot n°6 : « PLOMBERIE SANITAIRE – CHAUFFAGE - VENTILATION »** attribué à l'entreprise VIRIA pour un montant de 175 375.53€ HT.
 - **Lot n°7 : « ELECTRICITE -PHOTOVOLTAIQUE »** attribué à l'entreprise SNECLIM pour un montant de 112 446.00€ HT.
 - **Lot N° 8 : « LOCATION DE BATIMENTS MOCULAIRES »** attribué à l'entreprise COUGNAUD pour un montant de 88 301.50€ HT, s'ajoute l'option dortoir + 4 548.50€ HT
- Le montant total HT du marché s'élève à la somme de 847 029.77€***
(y compris l'option dortoir du Lot N° 8 : 4 548.50€)
- **CHARGE M.** Le Maire de compléter la demande de financement auprès du Département de Seine-Maritime avec les éléments de la consultation et de rectifier les documents de la demande de subvention (plan de financement, montants, échéancier...)
 - **CHARGE M.** Le Maire de compléter la demande de financement auprès de Caux Seine Agglomération avec les éléments de la consultation et de rectifier les documents de la demande de subvention (plan de financement, montants, échéancier...)

Pour extrait conforme au registre,

Fait et délibéré en séance le 10 Août 2026

Le Maire

François AUBER



La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN